

La Capitale Brabant Wallon

10.10.2013

Circulation: 2600

72cc79

Page: 5

151

LaCapitale

# Le triple défi de la Chapelle

## Les travaux d'agrandissement viennent de débuter

**La Chapelle reine Élisabeth affrontera la concurrence musicale par des installations de qualité et l'intégration du nouveau bâtiment dans un parc classé. Elle devra aussi finaliser un budget important.**

Les premières esquisses découvertes il y a cinq ans n'ont guère changé d'aspect. C'est toujours un magnifique ensemble qui va devoir être finalisé à l'arrière du bâtiment actuel. L'agrandissement, lui, a cependant été revu profondément puisqu'on n'y retrouve plus la salle de spectacle de 750 places initialement projetée. Le futur de la Chapelle musicale est déjà presque pour demain. C'est, en effet, en novembre 2014, en pleine année du 75<sup>e</sup> anniversaire de la création des lieux, que doit avoir lieu la réception provisoire du nouveau bâtiment. Lequel sera vraiment effectif en 2015.

La Chapelle musicale Reine Élisabeth, c'est actuellement un espace de 1.800 m<sup>2</sup>. Cette nouvelle extension doublera la superficie (3.500 m<sup>2</sup>). De quoi, selon Bernard de Launoit, le président exécutif, « accueillir, avec vingt studios nouveaux, jusqu'à soixante artistes en résidence (au lieu de 47 aujourd'hui), dans les cinq disciplines que sont le chant, le piano, le violon, le violoncelle et la musique de chambre. Ils y disposeront de plusieurs espaces de répétition et de concert (150 places, dont 40 en balcon), ainsi que d'un réel studio d'enregistrement pour leur permettre d'alimenter leur CV sur Internet ou de disposer de maquettes indispensables pour se présenter à l'étran-



L'extension se trouvera juste derrière le bâtiment actuel.

DR.

ger. » Dans un environnement musical de plus en plus compétitif, voilà qui va permettre à la Chapelle d'accueillir de jeunes prodiges étrangers, tout en continuant à former de futurs « Lorenzo Gatto ». Pour l'instant, la Chapelle mise par exemple beaucoup sur le pianiste Julien Libert ou sur la basse Charles Dekeyser.

### UN COÛT TOTAL DE 14.750.000 EUROS

Pour y arriver, la Chapelle Musicale aura su convaincre la Commission des monuments et sites de l'opportunité de remplacer et d'agrandir l'aile arrière, attenante à un bâtiment classé, situé dans un site qui l'est tout autant. « Nous avons travaillé vraiment de symbiose depuis le début avec les archi-

tectes Olivier Bastin et Sébastien Cruyt et le paysagiste Noël Capart afin de faire évoluer ce projet vers nos besoins réels et de permettre à l'extension de se fondre dans l'environnement, poursuit Bernard de Launoit. C'est ainsi que nous avons opté pour une longue barre horizontale de plus de 80 mètres de long, de type basse énergie, la façade sud se présentant comme un écran de verre pouvant refléter la nature et la façade du bâtiment originel. »

Reste à présent à réussir le troisième défi de ce nouveau bâtiment, à savoir celui de son financement. L'on se rappellera que la province du Brabant wallon avait, dès le départ, décidé de subsidier l'opération pour un million d'euros.

Le coût total reviendra à 14.750.000 euros, dont neuf millions rien que pour le bâtiment. Et pour l'instant, la Chapelle musicale sait qu'elle peut déjà compter sur 8.820.000 millions d'euros, dont trois sur base d'un emprunt. « Le pari reste osé, admet Bernard de Launoit. Nous ne sommes cependant pas les premiers à débiter un tel chantier sans avoir la totalité des fonds à l'avance. Nous comptons ainsi encore sur quelques dons pour financer ce New Building, mais nous allons surtout lancer un emprunt obligataire pour un montant de deux millions d'euros. Il s'agira là d'un placement réservé au privé, sur dix ans, avec remboursement intégral à l'arrivée. » ■

J.P.D.V.